Le président

Paris, le 3 décembre 2025

COMPTE RENDU

Séance de la formation plénière du mercredi 3 décembre 2025

Membres de la Commission nationale du débat public

Marc PAPINUTTI	Président
Floran AUGAGNEUR	Vice-Président
Anne BERRIAT	
Daniel BIDEAU	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Christophe DAGUE	
Cécile GALLIEN	
Stéphanie GWIZDAK	
Dominique HOESTLANDT	
Claire ROLLET-PERRAUD	
Jean-Michel THORNARY	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs :

Laurence FOURNIER : pouvoir à Floran AUGAGNEUR
Kristina PLUCHET : pouvoir à Marc PAPINUTTI

Salariées et salariés de la CNDP
William ARHIP-PATERSON, chargé de mission
Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président
Estelle CASONI, chargée de mission
Dimitra FINIDORI, chargée de mission
Jérôme GREFFE, directeur
Florent GUIGNARD, chargé de mission
Maïmouna KAMAGATE, chargée de mission
Yamina KERZALE, chargée de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission
Zoé SIMONIN, chargée de mission

La séance se tient en hybride, visio-conférence et présentiel.

Le président Marc PAPINUTTI ouvre la séance de la Commission nationale du débat public à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. Demande de désignation de garant.e.s (L. 121-17)

Projet d'aménagement du bassin versant du Rec de Veyret sur les communes de Montredon-des-Corbières et de Narbonne (11)

Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) sollicite de la Commission nationale du débat public la désignation d'une garante ou d'un garant pour réaliser une concertation préalable relative au projet d'aménagement du bassin versant du Rec de Veyret sur les communes de Montredon-des-Corbières et de Narbonne (11).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne Mme Rachel VINDRY garante de la concertation préalable relative au projet d'aménagement du bassin versant du Rec de Veyret sur les communes de Montredon-des-Corbières et de Narbonne (11).

MISSIONS EN COURS

CONCERTATION PRÉALABLE – ARTICLE L. 121-8

I. Reddition des comptes et lancement de la concertation continue (L. 121-14)

Projet d'atelier de forge au Creusot (71)

Présentation par :

<u>FRAMATOME</u>
Pascal Engelvin, chef de projet forge
Sébastien Martoia, directeur de la forge du Creusot
Gilles Navarro, Senior Manager en charge des investissements

<u>RTE</u>
Olivier Froment, responsable d'études de concertation
Franck Luka, responsable de projets Systra (AMO)
Hugo Rosset, consultant concertations

En présence des garant.e.s :
Nathalie Durand
Marion Fury
Georges Leclercq

Lors de la séance, les responsables de projet confirment la poursuite du projet, présentent les enseignements qu'ils tirent de la concertation préalable ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s.

Les responsables de projet de Framatome présentent les grands thèmes qui sont ressortis de la concertation préalable. En matière environnementale, l'insertion architecturale et paysagère, les compensations, les nuisances au cours des travaux et en phase d'exploitation ont fait l'objet de questions et d'observations du public, des collectivités locales et des bailleurs sociaux. Les questions d'emploi et de formation, d'accès à l'enseignement, à la culture, au sport pour l'accueil de nouvelles recrues devront faire l'objet d'approfondissement avec la Communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM), les élu.e.s du territoire et les organismes

compétents. Il en va de même pour le logement. Les acteurs économiques locaux ont exprimé leur attente d'être associés à la réalisation de ce projet. Les représentants de Framatome résument ensuite leurs réponses aux recommandations du garant et des garantes. Enfin, ils évoquent les modalités envisagées de la concertation continue, qui comprennent des réunions publiques, des ateliers thématiques et des visites des ateliers actuels et du futur chantier.

Le représentant de RTE (RTE est compétent pour le raccordement électrique) évoque les attentes du public, exprimées à l'occasion de réunions d'ateliers, au sujet de la préservation de l'environnement, le souhait d'un regroupement des infrastructures et de l'évitement des zones boisées. RTE participera aux réunions publiques de la concertation continue.

S'ensuit un échange entre les responsables de projet, les membres de la Commission nationale du débat public et les garant.e.s de la concertation, sur :

- les demandes ou recommandations non-retenues lors de la concertation préalable ;
- la prise en compte des demandes et contributions des salarié.e.s ;
- la durée de la concertation continue et le calendrier du dépôt de la demande d'autorisation environnementale (envisagé mi 2026) ;
- la stabilisation/consolidation du modèle économique ;
- les actions envisagées en faveur du logement des nouveaux salariés accueillis, avec des échanges avec l'ensemble des acteurs concernés et le souhait de susciter des programmes de construction de logements.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public prend acte de la réponse des responsables de projet et rend un avis qui formule des constats et des recommandations. Il est constaté que :

- la réponse publiée par les maîtres d'ouvrage à l'issue du bilan de la concertation préalable a globalement pris en compte les observations et propositions du public, notamment sur les thématiques de l'emploi et de la formation, de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;
- les recommandations du garant et des garantes ont également été prises en compte dans leur ensemble. Toutefois des précisions devraient être apportées sur la mise à disposition des études déjà réalisées, sur les modalités d'information, de participation et sur le calendrier de la concertation continue.

La Commission nationale du débat public formule dans son avis plusieurs recommandations, notamment que les maîtres d'ouvrage :

- définissent, dès le premier mois de la concertation continue, les modalités d'information et de participation des publics ciblés, ainsi que le calendrier associé ;
- apportent des réponses plus précises aux questions posées par les participant.e.s, au fur et à mesure de l'avancement du projet, notamment sur les caractéristiques du projet, sur l'emploi et sur l'aménagement des abords du site ;
- informent le public et publient les études au fur et à mesure de leur disponibilité sur le site internet dédié à la concertation continue ;
- examinent l'ensemble des propositions formulées par le public et précisent la façon dont les propositions du public sont prises en compte lors de l'élaboration des cahiers des charges des marchés.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne Mme Marion FURY garante chargée de veiller à la bonne information et à la

participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'atelier de forge au Creusot (71).

CONCERTATION PRÉALABLE – ARTICLE L. 121-17

II. Désignation du garant de la concertation continue (L.121-16-2)

Projet « GILA » de liaison 320 000 volts sous-marine entre la Loire-Atlantique (44) et la Gironde (33)

Lors de la séance du 6 novembre 2024, la CNDP a désigné Mme Julie DUMONT et M. Pascal BRERAT, garante et garant de la concertation préalable concernant ce projet porté par RTE. Lors de la séance plénière du 11 décembre 2024, la CNDP a désigné M. Jean-Yves Albert, garant de la concertation préalable en remplacement de M. Pascal BRERAT et en complément de Mme Julie DUMONT.

La concertation préalable s'est déroulée du 18 mars au 30 mai 2025.

À la suite de la publication du bilan des garant.e.s le 30 juin 2025, le maître d'ouvrage RTE a présenté sa réponse au bilan tirant les enseignements de la concertation préalable le 29 août 2025 (publiée le 1er septembre). Les garant.e.s ont produit un avis sur cette réponse le 10 septembre 2025, dans lequel est évoquée la volonté de RTE de poursuivre la procédure par une concertation continue volontaire sous l'égide d'un garant de la CDNP.

RTE sollicite la désignation de garant.e pour une concertation continue volontaire concernant ce projet.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne M. Jean-Yves ALBERT garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique relative au projet « Façade Atlantique » de liaison 320 000 volts sous-marine et souterraine et ses stations de conversion associées, entre la Loire-Atlantique et la Gironde.

DÉBATS PUBLICS – ARTICLE L.121-8

III. Désignation de membres de commission particulière du débat public (l. 121-9)

Projet de futur collisionneur circulaire du CERN et de son raccordement électrique dans les départements de l'Ain (01) et de la Haute-Savoie (74)

La Commission nationale du débat public a décidé le 5 novembre 2025 de l'organisation d'un débat public. Après délibération à huis clos et sur proposition de M. David CHEVALLIER, président de la commission particulière, Mme Claire BOUTELOUP, M. Nicolas LE MEHAUTE et Mme Véronique MOREL sont désignées membres de la commission particulière chargée de l'animation du débat public relatif au projet de futur collisionneur circulaire du CERN et de son raccordement électrique dans les départements de l'Ain (01) et de la Haute-Savoie (74).

Projet de train express régional de la Réunion dit « Réunion Express »

La Commission nationale du débat public a décidé le 5 novembre 2025 de l'organisation d'un débat public. Après délibération à huis clos et sur proposition de Mme Renée AUPETIT, présidente de la commission particulière, M. Laurent BOUVIER, Mme Anne-Laure DAICA, M. Daniel GUERIN et M. Bernard VITRY sont désignés membres de la commission particulière chargée de l'animation du débat public relatif au projet de train express régional de La Réunion, dit « Réunion Express ».

La séance est levée à 12h15.

Le Président

Signature numérique de PAPINUTTI Marc
Date : 2026.01.27 16:22:35 +01'00'

Marc PAPINUTTI